

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	interpellation urgente
Titre :	Place de la Gare : les transports publics sont-ils au centre des priorités de la Ville ?
Initiant-e(-s) :	Mathilde MAILLARD Laisser vide

Le projet de réaménagement de place de la Gare et de ses rues connexes mis à l'enquête du 20 novembre au 19 décembre 2024 a suscité 17 oppositions et 4 observations. Parmi les oppositions, la presse s'est fait l'écho de celle – surprenante – des transports publics de la région lausannoise (TL). S'agissant d'un projet d'infrastructure et de réaménagement majeur pour Lausanne, la présente interpellation vise à questionner la Municipalité sur la prise en compte des besoins des usagers et des opposants, la suite de la procédure et l'avenir de la place de la gare.

Par communiqué de presse du 7 janvier 2025, la Municipale en charge du logement, de l'environnement et de l'architecture, remerciait les personnes et entités ayant formulé une opposition ou transmis des observations. Elle indiquait que leurs retours allaient « être analysés afin de voir s'ils peuvent déboucher sur l'adaptation de certains éléments ».

Le même jour, un article paru dans 24 heures, révélait que les TL s'étaient opposés au projet au motif notamment que les arrêts de bus projetés sur la future place étaient trop courts. Le porte-parole des TL a à cet égard indiqué que « *le projet mis à l'enquête ne prend pas suffisamment en compte les contraintes liées à la circulation de bus, notamment en matière de sécurité et d'échanges voyageurs* ». Une affirmation à laquelle la Municipale en charge du projet a répondu « *s'il s'avère que les TL ont raison, alors nous réaliserons des arrêts plus grands* ».

Si les TL confirment avoir été consultés par la Ville en amont, ils précisent avoir rendu un préavis négatif sur le projet préalablement à sa mise à l'enquête. Le projet public ne répondant néanmoins pas à leurs remarques, ils ont été contraints de former opposition.

Cette situation interpelle sur la gestion de la problématique par la Municipalité dès lors que :

- Elle ne compte pas moins de deux représentants au conseil d'administration des TL ;
- La place de la gare est définie selon le Plan directeur communal (PDCoM) comme interface de transports publics majeure ;
- La problématique du dimensionnement des quais est un facteur de ralentissement connus de l'ensemble du projet de la gare.

En outre, et plus généralement, le projet mis à l'enquête suscite un certains nombres de questions sous l'angle de l'efficacité d'une interface de transport de voyageurs.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Qui sont les opposants, respectivement les observateurs, du projet mis à l'enquête publique et quels sont les éléments soulevés ? Y'a-t-il d'autres entités publiques, institutionnelles ou associations que les TL ?

Conseil communal de Lausanne

2. S'agissant du dépôt de l'opposition des TL, comment les représentants de la Municipalité au sein des TL se sont-ils positionnés ? Ont-ils été minorisés au sein du conseil d'administration des TL ou au sein de la Municipalité ?
 3. Qui sera chargé de vérifier si les attentes des TL, notamment s'agissant de la taille des arrêts, sont justifiées ? Pourquoi cette vérification n'a-t-elle pu être effectuée avant la mise à l'enquête publique ? Faut-il craindre que la procédure se poursuive par-devant les autorités judiciaires ?
 4. Vu l'opposition des TL, comment la Municipalité apprécie-t-elle la conformité du projet de la place de la gare actuel au regard du rôle d'interface de transports publics majeur selon le PDCoM ?
 5. En cas de maintien du projet actuel, quelle garantie la Municipalité peut-elle donner quant à la situation des bus sur la place de la gare, notamment en cas de besoins supplémentaires (par ex. : bus de remplacement d'une ligne CFF) ?
 6. Concernant les autres modes de transport, la Municipalité entend-elle revoir le projet afin de permettre une interface plus efficace ? En particulier, est-il prévu de revoir la situation des places de dépose-minute et les zones taxis ?
 7. Plus généralement, le projet de réaménagement de la place étant en lien direct et étroit avec l'ensemble des travaux de rénovation de la gare, la Municipalité peut-elle nous confirmer que le projet mis à l'enquête correspond aux travaux qui seront effectivement réalisés ? Les entités publiques chargées des travaux de la gare CFF et de ceux du M2/M3 ont-elles données leur aval à cet égard ?
 8. S'agissant de l'ensemble la gare, quel est le calendrier prévu ? l'objectif 2037 est-il toujours d'actualité ?
 9. Dans l'intervalle, qu'est-il prévu s'agissant des aménagements provisoires ? qu'en-est-il des recommandations figurant le rapport d'évaluation ?
-
-

Lausanne, le 14 janvier 2025
vide

Laisser

Signataire(s) :
Mathilde Maillard

B. Bloch
B. Bloch

R. Lannier
G. Lugrin
M. Delaloy
M. DELALOY